



Nombre de conformité : 5 sur 6 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau pouvant présenter
des contaminations ponctuelles.**



Valeurs mesurées : mini. : 30 °f - maxi. : 39 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau dure.



Valeurs mesurées : mini. : 6 mg/L - maxi. : 13 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0,18 mg/L - maxi. : 0,28 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Absence de pesticides pour les
paramètres mesurés.**



Tous les résultats pour les autres paramètres
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : S VALAURIE-ROUSSAS
appartient à : SAE VALAURIE-ROUSSAS
est exploité par : SAE VALAURIE-ROUSSAS**

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ CLAVONS(LES)
- ◆ CROIX DE GRES - PUIITS
- ◆ PONT DE VENCE(LE)
- ◆ PRE-JARNIER

Traitement : Votre eau est distribuée à partir des stations :

- ◆ CLAVONS ET PRE-JARNIER - TRT CHL
- ◆ CROIX DU GRES - TRT CHL
- ◆ VENCE - TRT CHL

NOS CONCLUSIONS

Les eaux distribuées au cours de cette année ont été de bonne qualité bactériologique. Une non conformité bactériologique a été détectée en octobre suite à une défection de la désinfection. Le prélèvement de contrôle a toutefois révélé une eau conforme à la législation.

Leur qualité physico-chimique est très bonne.

Les autres substances recherchées (indésirables, cancérigènes, toxiques) sont restées conformes aux limites de qualité.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé-environnement de la Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par la Ministère chargé de la santé, dans le cadre d'un marché public.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.